



## PROJET DE REGLEMENTATION DE BOISEMENT

D'APINAC, MERLE LEIGNEC

ET ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE

### Enquête publique

Dans le cadre de la mise à jour de la réglementation de boisement des communes d'Apinac, Merle Leignec et St Hilaire Cusson la Valmitte, le projet de zonage et de contenu de la réglementation, validé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, fera l'objet d'une enquête publique du lundi 27 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 28 novembre 2025 jusqu'à 12h00.

Cette enquête est ouverte par arrêté (AR-2025-07-230) du Président du Département.

Monsieur Patrick BREYTON, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture des secrétariats des communes concernées ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur (Réglementation de boisement) - 100 place de l'église, 42550 Apinac ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante: ep.rb.breyton@loire.fr.

Les observations déposées par voie électronique seront accessibles sur le site www.loire.fr/enquetepublique

Heures d'ouverture des secrétariats, à savoir:

APINAC  
MERLE LEIGNEC  
ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE  
Mardi: 8h-12h et 14h-18h  
Mercredi: 8h-12h  
Jeudi: 8h-12h et 14h-18hLundi, mardi, jeudi, et vendredi : 8h30-12h  
1er Samedi du mois de 8h30-12h

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 14h-18  
Ce dossier sera consultable sur le site internet du Département de la Loire à www.loire.fr/enquetepublique, ou sur un poste informatique mis à disposition au Département de la Loire, 22 rue Paul PETIT, 42022 SAINT ETIENNE uniquement sur rendez-vous (04 77 43 71 20), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mairies concernées, du lundi 27 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 12h00 aux jours et heures d'ouverture des secrétariats (sauf fermeture exceptionnelle).

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes:

- 1: la délibération du Département prévue à l'article R.126-1 du Code Rural et de la pêche maritime,
- 2: un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3,
- 3: le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
- 4: la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,
- 5: le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale,
- 6: une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Apinac, Merle Leignec et Saint Hilaire Cusson la Valmitte pour recevoir les observations: le lundi 27 octobre 2025 à St Hilaire Cusson la Valmitte de 14h00 à 18h00 le mercredi 12 novembre à Apinac de 8h00 à 12h00

le vendredi 28 novembre 2025 à Merle Leignec de 8h30 à 12h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée par le public dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Département de la Loire - PADD - DEEFA - Service Agriculture Agroalimentaire et Forêt (AAF) - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT ETIENNE Cedex 1.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Madame Lucie MORIN - Département de la Loire - PADD-DEEFA - Service AAF - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 ST ETIENNE Cedex 1 - tél : 04 77 43 71 20



## LE PANIER GOURMAND DU PAYS DE CHARLIEU

SARL au capital de 15000 €  
Siège social : ressins 42720 Nandax  
488 580 457 RCS de Roanne

### Modification des dirigeants

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2025, les associés ont nommé gérant M. BISSUEL Bertrand, demeurant 285 rue des Ursulines 42190 Charlieu en remplacement de M. ROUSSIER Franck  
Mention au RCS de Roanne



## VALERIE & FRANCISCO - BIEN ETRE A DOMICILE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 EUROS  
Siège social : 5 chemin du Goéland  
Résidence du Golf  
42000 ST ETIENNE (42000)  
930 067 871 RCS ST ETIENNE

### Nomination de Directeur Général

D'un procès-verbal de décisions ordinaires de l'associé unique du 23/10/2025, il résulte que Madame Valérie DE SA, demeurant ST-ETIENNE (42000) 5 Chemin du Goéland, Résidence du Golf, a été nommée en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter du même jour sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions de Président de M. Monsieur Francisco DE SA.

Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE.

Pour avis

## VERT SERVICES

S.A.R.L. au capital de 15 000 €  
Siège social : LORETTE (Loire)  
1 Rue Marc Seguin  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 508 487 295,

### Modifications

Aux termes d'une A.G.E. en date du 24 octobre 2025, la collectivité des associés de la société « VERT SERVICES », a décidé avec effet au 24 octobre 2025, de :

1°) transformer la société en S.A.S., sans création d'un être moral nouveau.

2°) nommer aux fonctions de Président, Monsieur Pascal RIX, demeurant à CELLIEU (Loire), Lieu-dit Mullet. Monsieur Anthony MALLARD, demeurant à SAINT ETIENNE (Loire), 32 Rue Florent Evrard a été désignée aux fonctions de Directeur Général.

Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à un vote.

ANCIENNES MENTIONS : Forme sociale: S.A.R.L. - Gérants : Monsieur Pascal RIX, demeurant à CELLIEU (Loire), Lieu-dit Mullet et Monsieur Anthony MALLARD demeurant à SAINT ETIENNE (Loire), 32 Rue Florent Evrard.

NOUVELLES MENTIONS : Forme sociale: S.A.S. - Président : Monsieur Pascal RIX ; Directeur Général : Monsieur Anthony MALLARD, tous deux ci-dessus désignés.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.

Pour avis, Monsieur Pascal RIX gérant de la société transformée et Président de la société sous sa forme nouvelle.

## QUIQUANDON SAS

S.A.S. au capital de 200 000 €  
Siège social : SAINT GEORGES HAUTE VILLE (Loire) 27 Rue Centrale  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 398 836 064

### Transfert du siège social

L'A.G.E. du 1<sup>er</sup> octobre 2025 de la société a décidé de transférer le siège social à SAVIGNEUX (Loire) 29 rue des Laitiers, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. : ST ETIENNE

Le Président

## PHARMACIE BERGSON

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée pharmaciens d'officine  
au capital de 500 000 euros  
Siège social : 119 rue Bergson  
42000 ST ETIENNE  
420 244 931 RCS ST ETIENNE

### Transformation

Aux termes d'une AGE du 22 septembre 2025, les associés ont décidé la transformation de la Société en SELAS à compter du même jour. Il résulte les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions :

Forme : SELARL

Gérant : Benjamin VENDANGE, 5 allée du Practice 42000 SAINT ETIENNE

Nouvelles mentions :

Forme : SELAS

Président : Benjamin VENDANGE, 5 allée du Practice 42000 SAINT ETIENNE

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE.

Pour avis

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du février 2007, Monsieur Maurice Louis DENIS, en son vivant retraité, demeurant à PERREUX (42120) 159 rue des Tilleuls. Né à NEAUX (42470), le 31 janvier 1931. Veuf de Madame Raymonde Alphonsine Jeanne VALFORT et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PERREUX (42120) (FRANCE), le 25 mai 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, le 23 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Virginie VIAL, Notaire à ROANNE (42300) 3 rue Emile Noirot, référence CRP-CEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## AIDES EXPRESS

### Constitution

Avis est donné aux termes d'un acte SSP du 24 octobre 2025 à Firminy de la constitution de la SAS

Dénomination: AIDES EXPRESS

Capital: 1 800 €

Siège social : 6 Allée de Floréal à FIRMINY (42700).

Objet social : l'aide et le service à la personne à leur domicile, principal ou secondaire, et notamment les travaux de petit bricolage et de petit jardinage, hors prestations spécialisées relevant de professionnels qualifiés, l'assistance en matière d'informatique et de téléphonie dans le cadre du service à la personne, la livraison de courses et de repas à domicile, la collecte et la livraison de linge à domicile, la prestation de conduite du véhicule personnel des personnes en cas d'invalidité temporaire, la prestation d'accompagnement de personnes présentant une invalidité temporaire, la prestation de prise en charge d'un véhicule à une adresse et conduite de ce véhicule à une autre adresse. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 ans.

Président : M. Abdelkader MEBARKIA demeurant à Firminy (42700), 6 Allée de Floréal.

Immatriculation : RCS St-Etienne.

Le Président

## FAB PANORAMA

S.C. au capital de 426 000 €  
Siège social : CRAINTILLEUX (Loire)  
51 chemin de Champs Boisset  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 908 317 076

### Modifications

Aux termes d'une A.G.E. en date du 9 octobre 2025, la collectivité des associés de la société « FAB PANORAMA », a décidé, avec effet au 9 octobre 2025, de:

1°) transformer la société en S.A.R.L. Aucune modification n'a été apportée à la dénomination, l'objet, la durée et le siège social.

2°) de maintenir aux fonctions de gérant : Monsieur Roland FORISSIER demeurant à MONTBRISON (Loire), 17 Impasse de Randin.

Anciennes mentions : Forme : S.C. ; GERANT : Monsieur Roland FORISSIER.

Nouvelles mentions : Forme : S.A.R.L. ; GERANT : Monsieur Roland FORISSIER, ci-dessus désigné.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.

Pour avis,

## F2R

S.C. au capital de 426 000 €  
Siège social : CRAINTILLEUX (Loire)  
51 chemin de Champs Boisset  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 908 318 181

### Modifications

Aux termes d'une A.G.E. en date du 9 octobre 2025, la collectivité des associés de la société « F2R », a décidé, avec effet au 9 octobre 2025, de :

1°) transformer la société en S.A.R.L. Aucune modification n'a été apportée à la dénomination, l'objet, la durée et le siège social.

2°) de maintenir aux fonctions de gérant : Monsieur Richard FORISSIER demeurant à VEAUCHE (Loire), 2 Rue de l'Etang.

Anciennes mentions : Forme : S.C. ; GERANT : Monsieur Richard FORISSIER.

Nouvelles mentions : Forme : S.A.R.L. ; GERANT : Monsieur Richard FORISSIER, ci-dessus désigné.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.

Pour avis,

## 4FB

### Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 octobre 2025, à SAINT-GENEST-LERPT.

Dénomination : 4FB

Forme : Société civile immobilière  
Siège social : 5 rue Simone Veil, 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Objet : L'acquisition, la construction, la gestion, la location, l'exploitation et l'administration du patrimoine immobilier de la Société

Durée de la société : 99 année(s)  
Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à toute personne qu'avec l'agrément des associés.

Gérant : Monsieur Azziz BOUTIDA, demeurant 7 rue Louis Guimet, 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Gérant : Monsieur Nordine BOUTIDA, demeurant 5 rue Simone Veil, 42530 SAINT-GENEST-LERPT

La société sera immatriculée au RCS de Saint-Etienne.

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIERE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JUST-SAINT RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, CRPCEN 42056, le 28 octobre 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Michel **CHOVIN**, Gérant de société, et Madame Christine Marcelle Lucie **GIANOLI**, employée, demeurant ensemble à SAINT JUST SAINT RAMBERT (42170) 494 route des Faux. Monsieur est né à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) le 14 avril 1967. Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 22 juin 1969. Mariés à la mairie de SAINT-ETIENNE (42000) le 12 septembre 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. De divers biens appartenant en propre à Monsieur Michel CHOVIN, susnommé.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur les biens apportés, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

## AUBIN FINANCES 42

### Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S. A.S. AUBIN FINANCES 42

Capital : 550 000 €, divisé en 550 000 actions - apport en nature 550 000 €, apport en numéraire : Néant

Siège social : SAINT GALMIER (Loire) 2547 Chemin de Lachal

Objet social : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote.

Chaque action donne droit à un voix.

Président : Madame Fanny PELAZZA demeurant à SAINT GALMIER (Loire) 2547 Chemin de Lachal

Dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE

POUR AVIS

## ANNONGES LÉGALES

➔ Une question ?

Appelez Pauline au  
**04 77 92 80 30**

ou envoyez un mail à  
**legales@paysansdelaloire.fr**

## C2LS

Société par actions simplifiée à actionnaire unique  
au capital de 10 000 €  
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)  
8 rue du Mont Mouchet  
RCS : SAINT ETIENNE 831 714 787

### Transfert de siège social

Par décisions du 23 octobre 2025, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de SAINT ETIENNE (Loire) 8 rue Mont Mouchet à FIRMINY (Loire) 140T Boulevard Fayol – ZA Bas de la Côte, et ce avec effet au 23 octobre 2025 . L'avis antérieurement publié et les statuts sont modifiés en conséquence.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

LA GERANCE,



## ETABLISSEMENTS JULLIEN FRERES

SARL au capital de 264 000 €  
Siège social : 5 Rue Maréchal Juin  
42800 RIVE-DE-GIER  
544 500 838 RCS de SAINT-ETIENNE

### Modifications

Le 30/09/2025, l'Associé unique a décidé de:

- modifier la dénomination sociale qui devient: BJ ETABLISSEMENT, à compter du 01/10/2025;

- transférer le siège social au 7 Route du Puits Saint-Constant à SAINT-JOSEPH (42800), à compter du 01/10/2025.

Mention au RCS de SAINT-ETIENNE



**eurea coop**  
cultivons un avenir durable

49 route de Saint-Etienne – 42110 FEURS  
Tél. 04.77.27.44.00.  
SICA EUREA Coop  
Société Coopérative SA à capital variable  
305 522 807 RCS Saint-Etienne

Convocation

Les Sociétaires de la SICA S.A. EUREA Coop sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ainsi qu'à une Assemblée Générale Extraordinaire qui la suivra, réunions qui se tiendront sur première convocation le lundi 17 novembre 2025 à 9H00 au siège social de la société, 49 route de Saint-Etienne à FEURS (Loire).

A défaut de quorum lors de ces assemblées, les sociétaires sont d'ores et déjà convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ainsi qu'à une Assemblée Générale Extraordinaire qui la suivra, réunions qui se tiendront sur deuxième convocation le :

**VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 à 9 H 30**  
**A L'HOTEL DU DEPARTEMENT**  
**1 Place Monseigneur de Galard**  
**43000 LE PUY-EN-VELAY**

Les ordres du jour de ces assemblées sont les suivants :

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025 et quitus aux administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Indemnité compensatrice aux Administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs de Messieurs Clément MILLION, David CRESPIY, Maxime SUBTIL et non renouvellement du mandat d'administrateur de David BRUYERE,
- Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025, incluant la déclaration de performance extra-financière,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Approbation de la fusion par absorption de BIO AGRI SAS par la SICA SA EUREA COOP et du traité de fusion correspondant,
- Constatation de la réalisation des conditions suspensives liées à la fusion par absorption de BIO AGRI SAS par la SICA SA EUREA COOP ;
- Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société BIO AGRI SAS ;
- Approbation de la fusion par absorption d'AGRI SUD EST CENTRE SAS par la SICA SA EUREA COOP et du traité de fusion correspondant ;
- Modification de l'objet social en article 3,
- Constatation de la réalisation des conditions suspensives liées à la fusion par absorption d'AGRI SUD EST CENTRE SAS par la SICA SA EUREA COOP ;
- Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société AGRI SUD EST CENTRE SAS ;
- Modification de la dénomination de la SICA SA EUREA COOP en article 2,
- Modification des modalités de convocation, de tenue et de vote aux assemblées générales pour intégrer les moyens électroniques dans les articles prévus à cet effet en Titre VII,
- Intégration des articles L. 225-98, L. 225-96 et R. 225-76 du Code de commerce, suite à sa modification intervenue le 21 juillet 2019, et modification de l'article 38 des statuts,
- Modification de l'article 6 afin de définir le plafonnement en nombre de voix,
- Modification du taux de détention mentionné aux articles 30 et 45 des statuts, porté de 5 % à 10%,
- Intégration dans les statuts de la pratique de libération immédiate lors des souscriptions de capital et mise à jour de l'article 51 des statuts,
- Modification de l'article 7, dont suppression du plafond du capital social défini à l'article 7 paragraphe 2, et du paragraphe 3 du même article,
- Modification de l'article 5 du règlement intérieur pour tenir compte de la connexité des créances mentionnée dans les statuts,
- Simplification de la procédure de radiation en article 17BIS,
- Ajout dans le règlement intérieur du sort du capital annulé non réclamé au terme du délai de prescription,

- Mise à jour de l'article 12 pour prise en compte de la variabilité du capital social,
  - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- Les Sociétaires pourront prendre connaissance, au siège social, des documents prévus par la législation.

Julien DELHEUR  
Président du Conseil d'administration

RASSEM

Avis de constitution

Au terme d'un acte SSP à St Etienne du 26/08/2025, enregistré le 29/08/2025 sous le n° DOSSIER 2025 00033969 réf: 4204P01 2025 A 02126, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme : SASU  
Dénomination : RASSEM  
Siège social : 10 RUE DES MARTYRS DE VINGRE – 42 000 ST ETIENNE  
Objet : BARBER - COIFFURE  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés  
Capital : 500, 00 €  
Président: Mr BENALI Mohamed, né le 10/08/1988 en TUNISIE, domicilié 41b avenue Roger Salengro – 69 120 VAUX EN VELIN  
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.

Pour avis  
le Président

ADMA

S.A.S. au capital de 10 000 €  
Siège social : SAINT GEORGES HAUTE VILLE (Loire) 27 Rue Centrale  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 892 228 206

Transfert du siège social

L'A.G.E. du 1<sup>er</sup> octobre 2025 de la société a décidé de transférer le siège social à SAVIGNEUX (Loire) 29 rue des Laitiers, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025.  
Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. : ST ETIENNE

La Présidente

EARL ROMAIN BONNEFOY

Constitution

Avis est donné de la constitution de l'« EARL Romain BONNEFOY »

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée unipersonnelle  
Capital de 7.500 €  
Siège social : 25 impasse de Cerisieux - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT  
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles, au sens de l'article L 311-1 du Code Rural  
Durée : 99 ans  
Gérant et associé unique : M. Romain BONNEFOY, demeurant : 25 impasse de Cerisieux - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.  
RCS et dépôt : SAINT-ETIENNE (Loire)

UDA

B.J.IMMO

SCI au capital de 106 000 €  
Siège social : 5 Rue Maréchal Juin 42800 RIVE-DE-GIER  
478 746 381 RCS de SAINT-ETIENNE

Transfert du siège social

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 Route du Puits Saint-Constant à SAINT-JOSEPH (42800) à compter du 01/10/2025.  
Mention au RCS de SAINT-ETIENNE

ACTA CONSEIL

SASU au capital de 3 000 euros  
Siège social: 17 Rue Gambetta  
42170 ST JUST ST RAMBERT  
RCS: 903 353 290 SAINT ETIENNE

Modification de l'objet social

Le 20 octobre 2025, le procès-verbal de décision a validé la modification de l'objet social à savoir:

Prestations de services, notamment de conseils et de closing, à destination des professionnels, consommateurs et des administrations.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Saint Etienne

Pour avis

FORMADESK

SCCV LE REGENT

Société Civile de construction vente en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège Social : 35 boulevard du Château (42210) MONTROND LES BAINS  
828 824 615 RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

Suivant décisions du 14/10/2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé la société ENTREPRISE THOMAS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de SAINT ETIENNE.

Pour avis,  
le liquidateur

PROF & SI

EURL au capital social de 1000 euros  
Siège social : 30 Impasse du Maupas 42340 Veauche  
898 570 965 R.C.S. Saint Etienne

Dissolution

Le 28/10/2025, le procès-verbal de l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/10/2025.

M Fabrice PROFESSO demeurant au 30 Impasse du Maupas 42340 Veauche, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 30 Impasse du Maupas 42340 Veauche.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Saint Etienne.

Mention sera faite au RCS de Saint Etienne.

Pour avis

UDA

JB HOLDING

SARL au capital de 672 970 €  
Siège social : 5 Rue Maréchal Juin 42800 RIVE-DE-GIER  
450 062 930 RCS de SAINT-ETIENNE

Transfert du siège social

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 Route du Puits Saint-Constant à SAINT-JOSEPH (42800), à compter du 01/10/2025.  
Mention au RCS de SAINT-ETIENNE

CHRONIQUE JURIDIQUE |

L'achat et la vente entre particuliers : ce qu'il faut savoir

La tendance à acheter et vendre des biens d'occasion entre particuliers ne cesse de croître, que ce soit pour des raisons écologiques, économiques ou simplement par envie de dénicher une bonne affaire. Vous avez peut-être revendu ce cadeau de votre belle-mère que vous n'aimiez pas ou acheté un ordinateur d'occasion pour faire des économies. Nous avons tous de bonnes raisons de privilégier les achats de biens d'occasion. Mais quand un défaut apparaît ou qu'un bien ne fonctionne pas comme prévu, que faire ? Le code de la consommation s'applique-t-il dans ces cas ?

1. Comment se déroule une vente entre particuliers ?

Contrairement à un achat effectué auprès d'un professionnel, la vente entre particuliers échappe aux règles du code de la consommation. En d'autres termes, vous n'êtes pas protégé par les garanties liées aux ventes de biens neufs, telles que la garantie légale de conformité.

Cela dit, la vente est régie par le Code civil, en particulier par les règles concernant le droit des contrats. Chaque partie doit respecter les engagements pris dans l'annonce ou le contrat.

2. Que faire si un bien acheté présente un défaut ou n'est pas conforme ?

En tant qu'acheteur, vous avez des garanties prévues par le Code civil. Si le bien ne correspond pas à ce qui était convenu, vous pouvez demander un remboursement ou une réparation.

Si le bien présente un défaut caché, c'est la garantie des vices cachés qui entre en jeu. Le vendeur est responsable des défauts qui rendent le bien impropre à son usage prévu, ou qui diminuent son usage au point que vous ne l'auriez pas acheté (ou à un prix moins élevé) si vous en aviez eu connaissance.

Pour qu'un vice caché soit pris en compte, trois conditions doivent être réunies :

- le vice doit être antérieur à la vente ;
- il doit être caché, c'est-à-dire non visible lors de l'achat ;
- il doit compromettre l'utilisation normale du bien.

Le vendeur peut, cependant, exclure cette garantie dans le contrat. Dans ce cas, vous devrez prouver que le vendeur a agi de mauvaise foi (ce qu'on appelle le dol).

Le délai pour faire valoir cette garantie est de 2 ans après la découverte du vice.

3. J'ai payé, mais je n'ai jamais reçu le bien. Que faire ?

Tout vendeur, même particulier, a une obligation de délivrance du bien. Si le bien n'a pas été livré dans les délais convenus, vous pouvez exiger sa livraison ou demander un remboursement.

Si le vendeur ne réagit pas à vos relances, il est possible que vous soyez victime d'une escroquerie. N'hésitez pas à contacter la plateforme de vente ou à porter plainte.

4. Puis-je me rétracter après l'achat ?

Le droit de rétractation, qui existe dans les achats auprès de professionnels, n'est pas applicable entre particuliers. En revanche, certains vendeurs prévoient cette option dans leurs annonces, bien que cela soit rare.

Si cette possibilité n'est pas mentionnée, vous pouvez essayer de négocier directement avec le vendeur pour obtenir une rétraction amiable, mais ce n'est pas un droit. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

Vente de bois

En application des art. L 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la :

VENTE DE PARCELLES EN NATURE DE BOIS

sises sur la Commune de BUSSY ALBIEUX (LOIRE)  
Cadastrées : Lieudit "A Beaume" section D n° 1205 de 24 ca, section D n° 1252 de 40 a 20 ca  
Prix : 404,00 €  
Frais d'acte en sus:  
Les propriétaires des parcelles boisées contigües tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux disposent d'un délai de deux mois, à compter de l'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Philippe ROUDILLON, notaire à SAINT GERMAIN LAVAL (42260), 247, Rue Nationale, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.  
Le tout sous réserve du non-exercice du droit de préemption éventuel de la SAFER AUVERGNE RHONE ALPES.  
Maître Philippe ROUDILLON

FORMADESK

SCCV RUE DE LA MURE

Société Civile de construction vente en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège Social : 35 boulevard du Château (42210) MONTROND LES BAINS  
841 563 265 RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

Suivant décisions du 14/10/2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé la société ENTREPRISE THOMAS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de SAINT ETIENNE.

Pour avis,  
le liquidateur



**ANNONCES LÉGALES**

**Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24**

Rendez-vous sur notre site  
**www.paysansdelaloire.fr**

... et en quelques clics, **publiez vos annonces légales**